

UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET RURAL RESPECTUEUX DE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE



Optimisation énergétique - Actions collectives d'information et de formation

Référence au dispositif PDRH : 111 B – Code mesure LEADER : 411

L'évolution et la spécialisation de l'agriculture et de la sylviculture exigent une formation technique et économique continue. La qualité des produits, la gestion durable des ressources naturelles, la maîtrise des contraintes environnementales et sociétales, la modernisation des exploitations entraînent de nouveaux besoins, y compris immatériels. Il y a donc lieu d'étendre les actions de formation, d'information et de diffusion des connaissances. En lien avec la thématique énergie, des **actions collectives** contribueront à l'émergence de nouvelles pratiques et permettront aussi de valoriser les métiers de l'agriculture et de la sylviculture.

OBJECTIFS

Afficher l' « énergie » comme priorité pour favoriser l'adaptation des exploitations aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques

Rechercher dans les actions soutenues, la complémentarité entre maîtrise de l'énergie et respect de l'environnement

Evaluer la performance énergétique des exploitations

Promouvoir des unités de production agricole et forestière modernisées et transmissibles

Améliorer la compétitivité de la filière bois

Informier et former des acteurs de la filière concernant la création, la protection, la gestion, le renouvellement et l'extension de la ressource (bocage)

Promouvoir la filière et en assurer les débouchés

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Analyse de diagnostics de la performance énergétique des exploitations dans le cadre de démarches collectives et incluant – impérativement – un volet diffusion.

Accompagnement technique en vue de minimiser les dépenses énergétiques directes ou indirectes des exploitations et développement des énergies renouvelables à la ferme.

Actions d'information, forums, sensibilisation, vulgarisation, visites d'expériences, voyages d'étude...

Promotion de la forêt comme patrimoine et ressource énergétique du territoire

Actions de démonstration, sensibilisation, formation des actifs agricoles et sylvicoles (promotion, organisation de forums, communication, développement de réseaux, vulgarisation des pratiques, recherche de débouchés...).

Formation et information des agriculteurs sur la limitation des intrants

Actions collectives de formation et d'accompagnement technique en vue de favoriser les changements de pratiques agricoles au sein de l'exploitation (réduction des intrants tels que engrais chimiques et produits phytosanitaires) : impact sur la réduction de gaz à effet de serre, et sur la santé publique, sur les dépenses énergétiques des exploitations.

NB : le conseil individuel n'est pas éligible à ce dispositif.

Optimisation énergétique - Actions collectives d'information et de formation

Dépenses éligibles

Frais de personnel
Frais de déplacements
Frais de prestations externes directement liés aux actions
Visites d'expériences, voyages d'étude

Critères d'éligibilité

Seules les actions collectives seront éligibles au dispositif
Les actions seront mises en place de façon expérimentale
Une articulation avec les dispositifs existants sera à rechercher le cas échéant (FSE – installation des publics en agriculture – insertion – reconversion et programme BREIZH BOCAGE)
Une volonté de travail en partenariat et en réseau – pouvant s'appuyer sur une assistance technique de proximité – devra être affichée.

Bénéficiaires

Finaux : centres de formation, établissements publics ou privés, associations...
Ultimes : actifs agricoles, forestiers, propriétaires forestiers, élus des communes forestières, agents de développement

Indicateurs de réalisation

Nombre de participants

Valeurs cibles

2 % des chefs d'exploitations du territoire (50)

Nombre de jours de formation

10

Nombre de publications

5

Indicateurs de résultat

Nombre de nouvelles pratiques culturelles

3

Réduction des coûts de production (volume)

5 %

Effets attendus sur le territoire

Effet positif et durable sur la qualité de l'eau
Optimisation des coûts de production par la maîtrise des coûts énergétiques
Lutte contre l'érosion

Taux d'aide publique cofinancée

100 % maximum